



MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 033-213303852-20230207-20230204DELAD3-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2023-0204

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A LA 3^{ème} ADJOINTE

Le Maire de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE, **Madame Martine LECOULEUX**

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au Maire.

Considérant que **Madame Anne-Sophie PILLET** a été élue 3^{ème} adjointe

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice du 3^{ème} adjointe

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est donné délégation de fonction à **Madame Anne-Sophie PILLET**, 3^{ème} adjointe au Maire, pour s'occuper des affaires suivantes :

- Agriculture - Alimentation
- Activités extra-scolaires – Petite enfance - Jeunesse
- Tourisme - Culture

ARTICLE 2 :

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Madame Anne-Sophie PILLET**. **Madame Anne-Sophie PILLET** ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE 3 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à

- la Sous-Préfecture de LIBOURNE
- au Trésorier Municipal

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....2023.02.02

signature de l'intéressé

Pillet Anne-Sophie

Fait à Saint-Christophe-de-Double, le 2 février 2023

La Maire,

Martine LECOULEUX

MAIRIE : 46 Le Bourg - F 33230 Saint-Christophe-de-Double

Téléphone : +33 (0)5 57 69 51 11

communedestchristophededouble@orange.fr

www.saintchristophededouble.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 12h30